

Cet incendie, dont on retrouve encore des traces profondes sous le sol d'un grand nombre de quartiers, fut un terrible désastre pour notre ville. Même en faisant la part des exagérations déclamatoires qui sont ordinaires à Sénèque, on peut s'en former une idée d'après des phrases comme celles-ci : *Nunquam denique tam infestum ulli exarsit incendium, ut nihil alteri superesset incendio. Tot pulcherrima opera, quæ singula illustrare urbes singulas possent, una nox stravit; et in tanta pace, quantum ne bello quidem timeri potest, accidit. Quis hoc credat, ubique armis quiescentibus, cum toto orbe terrarum diffusa securitas sit, Lugdunum quod ostendebatur in Gallia, quæri? Omnibus fortuna quos publice afflixit, quod passuri erant timere permisit: nulla res magna non aliquod habuit ruinæ suæ spatium: in hac una nox fuit inter urbem maximam et nullam. Denique diutius illam tibi perisse, quam periit, narro, etc.* (1). Il y avait donc bien à faire pour relever tant de ruines, et la somme donnée pour cela par le souverain ne constituait pas, vu les circonstances, une libéralité fort considérable (2). D'ailleurs, elle n'était en quelque sorte qu'une restitution; car, Tacite, immédiatement après avoir rapporté ce fait, nous apprend qu'une somme égale avait été généreusement avancée par les Lyonnais, à une époque de troubles, au sujet desquels il ne nous dit rien de plus : *Quam pecuniam Lugdunenses ante obtulerant, turbidis casibus* (3).

Néanmoins, et tout odieux qu'était alors le prince, son don fut accueilli avec reconnaissance; et ce sentiment honorable à nos aïeux, ne fut pas éphémère, comme il l'est trop souvent chez les peuples. On est fondé à supposer, du moins, qu'il eut quelque part à

(1) *Loc. laud.*

(2) Par une munificence peu dispendieuse, plusieurs de nos anciens écrivains lyonnais, se sont plu à grossir considérablement cette somme, à la décupler même, sans y être autorisés par aucune variante des textes de Tacite (Colonia, *Hist. litter.*, tom. I, 1^{re} part., p. 163. — Bregnot du Lut, *Nouveaux Mélanges*, p. 416, not. 2). Cette somme, telle que la détermine Tacite, équivalait environ à 800,000 f. de notre monnaie actuelle.

(3) *Annal.* XVI, 13.